

**COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES ACTIVITES
CYCLISTES**

Réunion du 22 mars 2017

Présents :

- | | | |
|--------------|-----------|------------------------|
| 1. TURGIS | Robert | UFOLEP 93 |
| 2. LEBOUQC | Bernard | USM Gagny |
| 3. TRAVAILLE | Jean Paul | SE Pavillons-sous-Bois |
| 4. DEROUBAIS | Dominique | ACCTB Sevran |
| 5. AIZPURN | René | ECNP |
| 6. BADET | Sylvie | ES Gervais Lilas |
| 7. PLUMAIN | Patrice | ESGL |
| 8. ROY | Patrick | ES Stains |
- Excusé : GUEGUEN Eric

Début de réunion 18h45
Secrétaire de séance ROY Patrick

Ordre du Jour :

1. Validation du compte rendu de la CDT du 22 mars 2017
2. Point sur les nouvelles horaires de la CDT
3. Retour sur l'AG des clubs UFOLEP 93
4. Point sur l'expérience faite par les comités 77 et 91 d'ouverture des courses aux autres fédérations
5. Départemental 93
6. Questions diverses

1 - Validation du compte-rendu de la CDT du 23 février 2017

Compte-rendu validé

2 - Point sur les nouvelles horaires de la CDT

Il semble que l'horaire de 18h30 pose des difficultés de circulation automobile pour les membres domiciliés loin de Bobigny. Un nouveau point sera effectué lors de la prochaine CDT avant de prendre une décision définitive.

3 - Retour sur l'AG des clubs UFOLEP 93

Le bilan comptable 2016 est au vert.

Election d'un comité directeur avec l'arrivée de nouveaux membres.

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

4 - Point sur l'expérience faite par les comités 77 et 91

Demande d'éclaircissements concernant l'autorisation faite, pour certains coureurs FFC et FSGT, de participer à des épreuves UFOLEP .

Deux cas particuliers évoqués qui sont en contradiction avec le règlement national .

a / Cas d'un coureur D1 en FFC et 1^{ère} Catégorie en FSGT :

- avec sa licence D1 ce coureur peut participer_
- avec sa licence FSGT ce coureur ne devrait pas participer

Question :

Comment les commissaires présents sur la course peuvent-ils s'y retrouver et ne pas être en porte-à-faux avec le règlement national ?

Réponse :

Le cas est noté et sera étudié par la CTR.

b / Cas d'un coureur catégorie 6 FSGT qui a été autorisé à courir en GS à Pézarches alors cette catégorie n'est pas une catégorie d'accueil .

Réponse :

Il s'agit d'une erreur faite lors de la remise des dossards . Ce cas ne devrait plus se représenter.

Notas :

L'UFOLEP fait une expérimentation qui doit être affinée .

Les clubs organisateurs affiliés à l'APAC ne peuvent pas participer à cette expérience.

5 - Départemental 93

Constat :

Depuis plusieurs années, nous constatons un manque évident d'intérêt des coureurs classifiés 3 et GS pour le Championnat Départemental ce qui très souvent ne permet pas au comité de présenter un podium complet. De surcroît , l'investissement en terme de moyens humains, de coût et de contraintes administratives pour organiser ce type d'épreuve nous oblige à dépenser une grande énergie pour peu de satisfaction . Cette situation nous amène à envisager de ne pas organiser ce championnat . Nous déplorons également que très peu des champions en titre portent le maillot distinctif au cours de la saison.

Que propose le règlement national dans ce cas :

Article B2b du règlement national UFOLEP

Si il n'y a pas d'organisation officielle en tant que « championnat Départemental » (.....) il pourra être retenu comme épreuve qualificative Départementale (.....) n'importe quelle épreuve du calendrier départemental ou régional à condition que la mention « épreuve qualificative pour le championnat National (ou Régional) » apparaisse sur le calendrier officiel . Dans ce cas, aucun titre et aucun maillot ne seront attribués.

Décision de la CDT :

Dans cette perspective, la CDT 93 décide à l'unanimité que pour 2017, et à titre expérimental, de choisir les courses organisées le 8 Mai 2017 à Douy-la-Ramée par le club SEP pour servir d'épreuves supports pour le championnat Départemental 93 de 2017 et par conséquent qualificatives pour le Régional.

6 - Questions et infos diverses :

Club ECNP :

Evocation du cas d'un coureur provisoirement licencié en Outre-Mer et classé GS sur ce territoire alors qu'il était 3^{ème} catégorie en IDF :

Question :

Que risque t'il lorsqu'il prendra le départ d'une course en IDF ?

Réponse de la CDT 93 :

Il pourrait se retrouver en difficulté avec les commissaires de la course .

La logique voudrait qu'à son retour en IDF le coureur demande un carton 3^{ème} catégorie (conseil de la CDT)

Club de l'ES STAINS :

Un rendez-vous est pris avec la commune de Bruyère-sur-Oise pour organiser une épreuve en collaboration avec le club de l'Oise de Belle-Eglise . Projet pour 2018.

UFOLEP 93 :

Mise en place d'une plate-forme pour la formation :

L'activité cycliste est concernée dans le cadre de la discipline VTT.

Les licenciés peuvent s'engager individuellement sur cette plate-forme.

Formation PSC1 :

2 formateurs seront très prochainement opérationnels pour le Département .

Codes d'accès au site courses du logiciel national .

JP TRAVAILLE dispose désormais des codes .

Nota :

La CTR recherche un volontaire pour organiser le Championnat Régional.

PROCHAINE REUNION LE MERCREDI 26 AVRIL 2017 A 18H30